L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 19 JANVIER.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIERE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

VI.

SUITE DU PRÉCÉDENT.

(Suite.)

L'inconnu quitta son siège et vint s'asseoir près de la jeune femme.

Il prit une de ses mains dans les siennes.

Je vous fais peur encore ? Si-il en sentant cette main frissonner.

—Non, répliqua Lucile. Je n'ai plus peur de vous....C'est malgré moi que je tremble....je ne sais pourquoi.

Elle fa sait un visible effort pour dissimuler la sensation pénible que les mains de jeune homme lui causaient.

Celui-ci s'en aperçut. Il abandonna sa main et recula sa chaise.

A vant tout, il est de mon devoir de vous rassurer entièrement sur votre avenir à toutes deux, reprit-il en désignant l'enfant endormi. Votre crainte chassée de votre esprit, votre ai tention ne sera acquise. J'ai meublé et loué votre nom un appartement convenable, mais un peu isolé, au troisième étage d'une maison située rue d'Astorg !

Rue d'Astorg ! grand Dieu ! s'écria Lucile.

No 62.

—C'est là que.... mais mon Dieu ! mon Dieu ! comment pouvez vous savoir !.....

—Le prix d'une année de loyer a été payé d'avance. En vous le quittanceant. Ne dehors du nouveau mobilier qui décore votre appartement, dans une pièce séparée, un petit bonduir, je crois, vous trouverez les quatre ou cinq nouvelles de votre vie passée, de votre jeunesse, que vous avez conservées dans votre misère, jusqu'au dernier moment.

—Vous les avez rachetée ?

—Je n'en ai pas eu besoin ; c'est moi qui en ai fait l'acquisition lors de votre dernière visite par autorité de justice.

—Vous ?

—Ma conduite, vous mes actes étaient écrits à l'avance, ils m'étaient dictés par une volonté suprême, par une volonté que je n'ai jamais discutée. Ne cherchez pas à la découvrir. Aujourd'hui, vous apprendrez une partie de la vérité, plus tard, vous aurez le reste. Maintenant, je vous ai ouvert mon portefeuille, dont le contenu, un papier gâté en quatre, voici un contrôle de route, à votre nom, de six mille francs. Maître Dubuisson, notre notaire, touchera vos revenus et vous les remettra dans les trimestres. Vous trouverez dans le premier tiroir de votre commode l'argent nécessaire à votre installation. J'ai arrêté, pour votre service, une servante, qui vous sera dévouée et fidèle. Je vous en réponds. Prenez ce papier, qui vous appartient, et partons l'autre chose.

Il lui tendit le contrat de rente.

Lucile ne le prit pas.

—Vous refusez ?

—Je le dois.

—Pour quel motif !

—Dispensez-moi de vous le donner.

—Attendez pas de franchise de ma part, je vous garde pour vous vos secrets et vos réflexions.

—Eh bien ! dit Lucile, sérieux vaut vous refuser. Pour que la lumière se fasse, il ne faut pas qu'un seul coin reste sombre dans notre pensée. Ma jeunesse a été misérable, parce que je n'ai pas se parler à temps, ou plutôt parce que j'ai trop parlé. Je n'ai pas osé parler. Timide et concentrée, je n'ai pas osé parler. J'ai marché dans des ténèbres épaisses, confondues. A qui la faute, si j'ai fait tant de faux pas ? Le jour où j'ai vu le soleil, je n'étais plus temps. Je ne veux pas qu'à l'avenir, il en soit ainsi. Je prétends voir chair dans ma vie.

—Qui vous en empêche !

—Dieu, vos propositions, vos paroles, vos actes. Si j'accepte, je serai guidée comme un enfant vers un but que je ne comprends pas.

—Si vous refusez, c'est le même, le mort peut être, pour vous et votre fils !

—Oh ! je ne la crains pas, vous l'avez vu.

—Pour vous, soit, mais pour lui ?

—Qui mit je ne crains pas qui ait quelque ressemblance trop lorde ! Vos bienfaits sont redoutables, monsieur.

—Lucile !

—Pardonnez-moi, si dans mes paroles il s'en glisse une blessante ! Mais, franchement, quel degré de confiance puis-je avoir ? Je ne vous connais, jusqu'à présent, que par le mal que vous m'avez fait.....

—Et par le bien que j'amène de vous faire.

—Il est vrai.....Mais, si mes préjugés se sont, cette sympathie, aussi inexplicables que votre haine et vos pourvoyeurs primitives, qui me paraissent à craindre. Il me semble que je vais entreprendre un voyage, sur un bruyant mer sources et celles de mon enfant, que je marche vers un abîme inconnu, mais inévitable, par un chemin tout parsemé de fleurs.

Alors, vous se voulez pas avoir confiance en moi ? Et l'inconnu avec douleur.

—Quelle confiance puis-je avoir ?.... Vous prétendez connaître mon passé ? reprit-elle après une courte réflexion.

Je le connais.

Si cela est, de quel droit vous êtes-vous ainsi mêlé à moi ? En vertu de quel mandat m'avez-vous poussée jusqu'aux portes entrouvertes du suicide? Qui cernaché honteux, lâchement, avec vous à mes propos ?

Pauvre nature humaine, s'écria l'inconnu avec amertume ! Nejeannie crois à une bonne intention cachée en crime ou en vice ? Malheureuse femme ! vous ne voulez pas comprendre que l'intérêt que vous m'inspire est réel. Mais je vous aime, comme j'aimerais ma fille ou ma sœur.

—Moi !

—Mais, continua-t-il avec véhémence, je n'ai jamais tant que de vous rendre, de vous faire retrouverles restes de ce bonheur qui m'entraîné dans vos mains innocentes, sous le souffle impur d'un misérable et d'un infâme !

—Même cela ! Il est même cela ! se dit-elle. Mais cet homme, cet infâme, je l'ai à peine entrevu ; j'ignore jusqu'à son nom !

—Ce nom, je le connais, dit.

—Oh ! dites-le, dites-le ! et je croirai toutes vos paroles, et j'obéirai à chacun de vos ordres.

—Impossible, c'est mon honneur retrouvé, c'est mon honneur de mon fils, c'est le droit de marcher la tête haute et de regarder en face toutes les hommes qui peuvent nommer le père de leur enfant. Oh ! une fois en mon sien mon pouvoir, il faudra bien que celui qui le porte réparé tout le mal qu'il m'a fait ou qu'on moins il essaie de le réparer.

Et s'il ne le veut pas ?

Je voulu de sa dernière, je le suivrai, je le pourrai ; s'il ne persiste ses tous lieux, à toute heure.

Aujourd'hui, femme qui passera fièrement au bras de son époux, à chaque mère qui conduira sa fille par la main, à tous ceux qui m'ont vu, je vous ne les rencontre ; ce qui demeure dans votre maison, c'est un voleur de nuit, un assassin ; il a volé ma réputation d'honnête fille, il a assassiné le bonheur d'honnête femme que je pouvais avoir en ce monde !

Calmez vous ! Ne l'inconnu, effrayé de son exaltation.

—Je criera ! cela, et on me croira, parce que la vérité se fait toujours croire. Je crierai encore.

—Vous voyez cet homme ; on jour j'ai été chez moi, heureuse, par une journée d'été, dans une cabane de pêcheur, au bord de la mer, à Wistram, en Normandie.

—C'est bien cela !

Il entra pour se reposer, pour se garer des rayons d'un soleil brûlant. Il me demanda à boire ; j'allai seule. Je me levai pour aller chercher ce qu'il avait demandé. Il me suivit. Il m'enlevait m'avait vue, il m'avait trouvée belle. Il était sans défiance. Et puis, je pas seule dans la cabane ! J'avais le cœur plein d'amour pour ..... pour quelqu'un.....

—Continuez.

Lucile s'essuya les yeux et continua :

—Il me dit : Vous êtes seule, mon enfant !

—Oui, monsieur. Mon père est en mer. Il ne reviendra pas avant une heure. Je n'avais pas achevé, que le misérable se jetait sur moi ; un coup violent que je reçus de lui, me fit renverser..... Quand je revins à moi, j'étais perdue, déshonorée. Un an après ; j'étais mère ! On me chassait du pays.....l'homme que j'aimais s'éloignait, s'engageait, se faisait tuer en me maudissant..... et l'homme qui m'avait réduite au dernier degré de désespoir et de misère ne m'a jamais donné signe d'existence ! Si j'étais seule, je le laisserais dans sa honte et dans ses remords, mais j'ai Georges, le seul fils ! je ne veux pas que mon fils se puisse pas nommer son père.

Elle se cacha la tête dans ses mains pour voiler sa rougeur et sa honte.

Georges portera le nom de son père, je vous le jure. Mais prenez-y garde, ce nom appartient à un homme riche, puissant. La moindre imprudence, et nous échouerons.

—Nous ?.... Vous vous associez à moi.... vous ? ditelle avec stupeur.

Je vous assumerai. Je le coupable.....Il se tiendra à vos pieds.... Il implorera votre pardon.

—Lui !

Il confessera sa faute, et sa faute confessée, il la réparera aux yeux du monde.

—Vous faites cela ! dit Lucile, qui croyait rêver.

Je le ferai, répliqua-t-il simplement. Seulement, laissez vous guider par moi. Unissez vos intérêts à vos mêmes efforts.

—Vous voyez tranquille ..... Il s'agit de mon enfant, de son avenir, de sa vie, je ne serai ni improvisante ni imprudente.

—Bien. Nous réussirons.

Mais, Si Lucile, qui depuis quelques moments reminent tous ses esprits pour résister à cette suite de chocs inattendus, qui venait de reprendre la réalisation de mon désir le plus secret, vous qui me crier : il faut vivre ! en me donnant la seule bonne raison qui puisse me forcer à vivre, qui êtes-vous !

Un moment garda le silence.

—Vous hésitez ! ajouta Lucile ; ne voulez-vous pas que je mêle votre nom à mes prières ? Vous hésitez ! Et à son tour elle fit un effort, se leucha vers lui, saisit sa main, et l'approchant de ses lèvres :

—Oh ! parlez, parlez !.....

—Si j'hésite, Lucile, c'est que j'ai peur.....

—Peur ! .....Je ne comprends pas.

—Oui, j'ai peur pour vous d'une trop forte commotion.

—Oh ! je me sens forte.

—Car ce nom n'est pas nouveau pour vos oreilles.....Il vous a été, il vous est peut-être encore bien cher !

—Tu nom bien cher !.....Il n'en est qu'un seul.....

Je tremble de réveiller des souvenirs cruels, je n'ose pas fouiller cue cendre encore brûlante.

Ne craignez rien.....

La plaie de votre cœur est toujours sai gnante.....

—Parlez, au nom du ciel !

—Eh ! malheureuse ! Oui, parlez ! fit une voix derrière l'inconnue.

C'était celle du docteur, que les éclats de l'émotion de Lucile venaient de réveiller.

—Ne voyez vous pas, jeune-fille, que vous risquez de lui faire cent fois plus de mal en vous faisant qu'en lui apprenant tout ? Que désirez-vous ne mot pas la coupe aux lèvres des gens pour le leur retirer de la sorte.

—Vous le voulez, docteur ?

—S'il le faut ! le ordonne.

J'attends, dit Lucile, qui respirait à peine

—Eh bien ! que votre volonté soit faite, Marie ! Je vous obéis. Lucile, je suis le frère de l'homme que vous aimez..... que vous avez tant aimé, fit-il en se reprenant, je suis Martial Renaud !

—Martial Renaud ! vous !..... le frère de Pierre !.....

Il y eut un moment d'angoisse.

Le docteur Martel s'avança vers Lucile, le prit par les épaules, et la poussant presque de force vers Martial Renaud, qui se tenait immobile et les bras tendus vers elle :

—Allons ! voyons ! embrassez-le donc. Vous voyez bien qu'il ne demande que cela.

Je n'ose.....

Pendant que Lucile sanglotait entre les bras de Martial, qui la soutenait et l'embrassait comme un frère aîné soutient et embrasse sa jeune sœur, le médecin s'approcha de l'enfant, l'enleva assez légèrement qu'il l'eut fait d'une plume, et le plaçant au milieu du groupe formé par ceci deux :

—Fais la partie dans ce concert, crapaud ! lui dit-il.

Crapaud n'était pent être pas de circonstance ; mais le bon praticien, aussi dans que sa main, ou, se sentant plus trop si ce qu'il disait ni ce qu'il faisait.

Un quart d'heure après, Lucile et le petit Georges, sous la garde du docteur Martel, rentaient en fiacre vers la rue d'Astorg, et Martial Renaud restait seul dans le cabinet où cette reconnaissance venait de s'opérer.

Alors Martial dérangea un large bahut qui cachait une porte dérobée, et frappa à lui le bifet il ouvrit en même temps la porte, qui donnait dans une chambre pouvant passer pour un cabinet de toilette et pour un porte-manteau.

Des vêtements étaient préparés sur un canapé.

Des bougies brûlaient dans les candélabres.

Sans perdre de temps, Martial fit une toilette de bal.

Une fois habillé, il jeta un dernier regard sur la glace, prit ses gants, son chapeau et souffla toutes les bougies.

—Le nuit a bien commencé, murmura-t-il ; comment finira-t-elle !

Tout en faisant cet à parté, il se dirigea machinalement vers la glace qui surmontait une cheminée dérobée et basse.

Il devait être vous bien souvent dans cette salle secrète du *Restaurant Bassé*, puisque malgré la profonde obscurité qui régnait, il appuya sans la moindre hésitation l'extrémité de son index sur une des rosaces latérales du cadre.

Le cheminée se conduisit comme l'était conduit le bahut du cabinet voisin.

Un pan de mur se détacha d'un seul bloc, tourna sens bruit sur lui même et démasqua les lambris touffus d'un admirable jardin d'hiver.

Martial passa vivement au travers de l'ouverture béante.

Le pan de mur reprit aussitôt sa place, sans qu'il fut possible à l'œil de l'investigateur le plus habile d'apercevoir une ligne suspecte, une solution de continuité quelconque.

Martial marcha deux pas, et se trouva.

Il était trois heures précises.

—J'arrive à temps, se dit-il.

Il se dirigea vers un milieu lumineux encore assez éloigné de cette extrémité de la serre, et d'où lui arrivaient par échappées les sons d'un orchestre harmonieux.

A un moment où il tournait un massif d'arbres exotiques, lui masquant la vue des brillantes illuminations qui faisaient ressembler cette serre et les salons sur lesquels elle donnait à un palais vénitien du bon vieux temps, une main légère se posa sur son épaule, et une voix amie lui murmura doucement à l'oreille :

—Vous arrivez bien tard ! On vous attend, mon cher colonel.

A continuer.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

Touchant aux Havres Antillais et les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine les plus grandes et les plus spacieuses, et les plus belles du monde entier

Passage dans une cabine 50 piaster 125
Passage dans une cabine 25 piaster 100
Nourriture 50
Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 6 paient quart de place.
Les enfants de 6 à 12 paient demi place.
Au-dessous, place entière.
Les domestiques des passagers paient la moitié du prix de passage.
Ce bateau a été construit en vue du passage des chaleurs, pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 8.25 0/0 sur le prix de la double traversée, il le Bordeaux et Bordeaux, pour le Havre et Saint Nazaire de six mois à partir du jour de son premier embarquement, ces billets ne pourront plus servir à aucune installation au sous faite qu'au lieu du voyage de retour par lui en Amérique, ainsi que les passagers de passage d'aller et retour, ne pourront plus faire de transitaires.

Pour fret et passage s'adresser à bord.

P.S.—Ce bateau a reçu une consolation réitérée pour l'usage exclusif d'un passager qui payera à raison d'un passage et demi.

Ce bateau a transbordé partira de la Nouvelle-Orléans pour le Havre le 15 Janvier, et le 15 de chaque mois ; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne, les prix sont modérés. Ce bateau est neuf jusqu'à minuit.

19 janv—1 an

POUR LA COTE ET LA FOURCHE.—Le bateau à vapeur, MEW-ORLEANS, Capitaine A. Dupre, commandant, F. Hugh, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à midi, et le MERCREDI à 5 heures de l'après midi. Il sera dorénavant exclusivement consacré à la ligne de Lafourche et Terrebonne, et ne touchera à aucun point de la Rivière du fort. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Kent House, Carondelet, No 1.

11 janv—2m

PAQUEBOT RÉGULIER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, Capitaine Douvant, commis, B. Terrade, part de la Nouvelle-Orléans, le MERCREDIS à 10 heures du matin, et le SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société.

12 janv—1m

POUR LES ATTAKAPAS.—Départ, Samedi, 11 janvier, à 5 heures du soir.—Pour les Attakapas, par la voie de la rivière Atchafalaya. Le bateau à vapeur GULDEN ERA, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine Abe Smith, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Simmport, Charenton, Parmerville, Centreville, Franklin, Charenton, le Nile-Marie, et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Kent HARE, rue Carondelet, No 85; A. B. CHAPANTIER, rue Carondelet No 11.

8 janv—1

Paquebot indépendant de Bayou Lafourche.—POUR LA COTE LAFOURCHE, DONALDSONVILLE, et tous les débarcadères de Lafourche. Le nouveau et élégant bateau à vapeur, HETTY GILMORE, d'un tirant d'eau, capitaine W. H. King, commis J. A. Purcell, part pour Donaldsonville tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Le Hetty Gilmore est indépendant et n'appartient à aucune société quelconque.

19 déc—1m

PAQUEBOTS DE BAYOU SARA, DE LA COTE, ET DE LAFOURCHE.

NINA SIMMS.....Capitaine W. Greathouse.
Le Vendredi.....à 10 heures du matin.
Le Sondis.....Capitaine Jos. Johnson.
LAFOURCHE.....Capitaine Baranco.
Le Mercredi.....à 5 heures du soir.
Le Dimanche.....à heures du matin.

Les comptes pour le haut du fleuve, devront être payés avant les expéditions après le 1er décembre. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 112 de la rue de la Levee.

20 déc—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Mallé des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nile-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Destahoundle.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. H. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h. P. M.

Cairo, Memphis, Grenadville, Vicksburg, Natchez et le Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Grenadville, Grand Lake, Friendship, Bayou Sarah, Fairville, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Helena, Grand Gulf, Rodney, Natchez, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P.S.—Ces bateaux à vapeur se relèvent à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Chickahachi, D-et-Creek, Sunflower, Big-Sunflower, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou s'adresser à Kent.

P.S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. RIFE, rue Tchoupitoulas, No 17.

C. BRITTON & CO, rue Front, No 7.

16 fév—1an

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ch. chemin de fer partiront comme suit :

		DE LAKE.			DE LAKE.
7½ h. A. M.	char chaud.	8½ h. A. M.	char à vapeur		
9½ "	char à vapeur.	9½ "	"		
1½ P. M.	"	1½ P. M.	"		
3½ "	"	3½ "	"		
5½ "	"	5½ "	"		
11½ "	"	11½ "	"		
2 h. P. M.	"	2 h. P. M.	"		
4 "	"	4 "	"		
6 "	"	6 "	"		
8 "	"	8 "	"		
10 "	"	10 "	"		
du soir	"	du soir	char à cheval.		

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui voudront faire le trajet du lac, devront avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE LANDELE,

Surintendant-général.

6 avril—1an

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira du quai de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. Le convoi de PASSAGERS qui part d'Algier à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transport de la Nile-Orléans, au coin des rues Camp et Commons, pourront faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères de Tâche, et à livrer à la Nile Iberie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (le dimanche exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points de Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Bayou Pointe et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de beaucoup moins que toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. E. BAYLEY,

Surintendant.

Jordes—

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Junction, Chattanooga, Knoxville, Grande Junction, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucune frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans !

Memphis	$ 21 50	Columbia	$ 42 60
Decatur	25 75	Raleigh	52 50
Nashville	32 85	Knoxville	42 25
Chattanooga	27 50	Bristol	42 25
Cincinnati	42 25	Virginia Springs	45 75
Columbus, Ohio	52 50	Lynchburg	36 25
Cleveland, Ohio	56 75	Petersburg	32 50
Buffalo	62 25	Norfolk	31 50
Niagara	66 75	Richmond	33 35
Atlanta	27 00	Washington	34 50
Augusta	37 00	Baltimore	36 15
Charleston	42 50	Philadelphia	39 65
Savannah	40 00	New York	42 00
Wilmington	50 25	Boston	54 50

Deux convois express partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du soir et à 8 heures du matin et se relèvent à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc ; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Georgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commons, au dessous du City Hotel; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FOUZE,

Agent général en Sud.

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A GRAIN, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A PLECHES, A BANDES MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, à constamment en magasin.

Agence générale, de dépôt et vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co.

Rue Perdido, No 9.

1066—111—1an

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou).

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PREPARÉ A LA NOUVELLE ORLEANS d'après le RECETTE D'UN MÉDECIN PRATIQUANT DU SUD, d'une excellente composition, pouvant faire recevoir QUINQUINA ROUGE DU PEROU obtenir spéciale Ecorce à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en Fièvre, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et notre FLUIDE, un STIMULAN AGREABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de PINDIGESTION, de la MALADIE DU FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN PRISON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de DYSPEPSIE, DOULEURS DE TÊTE et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERI. & Co., seuls propriétaires et fabricants

NILE-ORLEANS (La.), rue des Carondelet.

Géo. L. KOUNS & Bro., vne de la Camp, No 59, [Agents pour la vente en gros] A VENDRE sur vous les Demoiselles et MAI

ve no. 26 mars—1an

O. B. GRAHAM & Co.,

139.....RUE GRAVIER.....139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à table damas, toile à drap, toile à coton, toile chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue à Bâle, rayées, toile à voiles en cette ville, toile ahe et toile écrue à mouchoirs, mouchoirs batistes, linons Long, linons blancs, linons imprimés, cambrics blancs, drap damas, nappes et serviettes, damas, Hollandes, Kerkbeck, écru et blanc damas, coutils, Ducks, Hollandes Burlaps, bathists, mouchoirs cambrics, mouchoirs batistes, gazes Italies et coton, glaçhams, glaçes, tartans, indiennes Cotonnes rouges, mouchoirs Madras, coton à la broche, le fil de chaussure, etc.

19 janv—1an

D. H. HAVEN,

CHEZ

S. JONES & Co.

Commissionnaire et Expéditeur,

Rue Carondelet No 30, Nouvelle-Orléans.

Se charge de la vente, de la remise des produits, de consignations et de l'achat de marchandises en général.

19 nov—1an

JACOB OTT, Entrepreneur.

PREPARE DES MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les prêtres ialasés en No N. Carcin Tivoli, ou chez J. B. JURAND, cuve Vesicous et Chartres, seront sur vous promptitude.

19 nov—1an

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS

DE VOLTE, RAFFER.

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 16

19janv—1an NOUVELLE-ORLEANS.

Compagnie d'Assurance Nationale

Centre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU : AU COIN DES RUES CAMP ET CODE

WM. WHANN.....Président.
LOUIS SCHNEIDER.....Vice-Président.
E. GANUCHEAU.....Secrétaire.

—Directeurs—

S. G. EMLEY, LOUIS SCHNEIDER, A. M. FAIRFIELD, W. M. WHANN, D. C. McCAN, J. M. LAFEYRE, W. W. HOWE, S. L. MILLAUDON, GEO. W. COCHRAN, GEO. W. FORCH, J. R. GRACE.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'Incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville.

12 oct—1a

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

$7.....Charbidelle.....$7

SYRA, DE MARTFORD.

Actif.....$4.554,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif.....$1.245,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer dérite.

18 sept—6m

Compagnie d'Assurance

DES

FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39.....Rue Carondelet.....39

Nouvelle-Orléans.

Toute les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues le première année de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$418,828 62.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867.....$568,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices sontre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux connus de la place.

MICHEL MUSSON, Président.
SAMON DOANE, Vice-Président.
Eo. A. FALPEY, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 35, Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Recettes des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie	$290,910 46
Sur les risques de rivières	202,208 05
Sur les risques de mer	287,172 32
Total des primes	$780,290 83
Les mêmes.—Primes non expirées le 31 mai 1867	203,197 29
Primes reçues pendant l'année	$577,093 54
Montant net des primes le 31 mai 1867	$1,169,242 27
Pertes payées pendant l'année :	
Sur les risques d'incendie	$311,225 50
Sur les risques de rivières	19,710 42
Sur les risques de mer	278,677 69
	$609,613 61
Dépenses.—Department :	
Profits, pertes, moins intérêts	68,892 44
	$678,506 05
Résultat net	$490,736 22
Montant de la Compagnie au commencement :	
Propriétés foncières	$139,417 27
Hypothèques sur propriétaires	261,218 18
Billets reçus en paiement	100,977 48
Billets reçus pour cautionnements	2,000
En caisse	142,225
Actions de la Banque de Louisiane	1,000
Primes en voie de perception	28,639
Bons de la Ville	115,891 67
Effets à recevoir	38,715
Surplus de la Compagnie d'Assurance	14,000
Actions de Dry Dock Valleti	1,000
Actions de la "Marine Dry Dock"	2,000
Actions de "Marine Dry Dock"	1,000
Actions de "Mechanic Ex-Image"	1,000
Actions de "Lightering Wrecking Co"	1,000
Bons de l'Etat	1,000
	$1,406,416 65
En moins :	
Intérêts à payer ou réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain	$95,384 12
Dividende sur le capital de scrip de 1859, payable en juillet	59,845 20
	234,162
	$379,394 3
Le 30 avril 1867	$1,027,021 61
	$568,816 91

Le bilan qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

CHAS. SRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement, ce 13 juin 1867.

Troisième Juge de Paix.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Recettes des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente :	
Sur les risques d'incendie	$290,910 46
Sur les risques de rivières	202,208 05
Sur les risques de mer	287,172 32
Total des primes	$780,290 83
Les mêmes.—Primes non expirées le 31 mai 1867	203,197 29
Primes reçues pendant l'année	$577,093 54
Montant net des primes le 31 mai 1867	$1,169,242 27
Pertes payées pendant l'année :	
Sur les risques d'incendie	$311,225 50
Sur les risques de rivières	19,710 42
Sur les risques de mer	278,677 69
	$609,613 61
Dépenses.—Department :	
Profits, pertes, moins intérêts	68,892 44
	$678,506 05
Résultat net	$490,736 22
Montant de la Compagnie au commencement :	
Propriétés foncières	$139,417 27
Hypothèques sur propriétaires	261,218 18
Billets reçus en paiement	100,977 48
Billets reçus pour cautionnements	2,000
En caisse	142,225
Actions de la Banque de Louisiane	1,000
Primes en voie de perception	28,639
Bons de la Ville	115,891 67
Effets à recevoir	38,715
Surplus de la Compagnie d'Assurance	14,000
Actions de Dry Dock Valleti	1,000
Actions de la "Marine Dry Dock"	2,000
Actions de "Mechanic Ex-Image"	1,000
Actions de "Lightering Wrecking Co"	1,000
Bons de l'Etat	1,000
	$1,406,416 65
En moins :	
Intérêts à payer ou réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain	$95,384 12
Dividende sur le capital de scrip de 1859, payable en juillet	59,845 20
	234,162
	$379,394 3
Le 30 avril 1867	$1,027,021 61
	$568,816 91

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux connus de la place.

MICHEL MUSSON, Président.
SAMON DOANE, Vice-Président.
Eo. A. FALPEY, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 35, Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Recettes des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867 :	
Sur les risques d'incendie	$290,910 46
Sur les risques de rivières	202,208 05
Sur les risques de mer	287,172 32
Total des primes	$780,290 83
Les mêmes.—Primes non expirées le 31 mai 1867	203,197 29
Primes reçues pendant l'année	$577,093 54
Montant net des primes le 31 mai 1867	$1,169,242 27
Pertes payées pendant l'année :	
Sur les risques d'incendie	$311,225 50
Sur les risques de rivières	19,710 42
Sur les risques de mer	278,677 69
	$609,613 61
Dépenses.—Department :	
Profits, pertes, moins intérêts	68,892 44
	$678,506 05
Résultat net	$490,736 22
Montant de la Compagnie au comm